République du Cameroun
Paix – Travail - Patrie



PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME (SCG)

Note conceptuelle

Pour le renforcement des capacités nationales

Decembre 2025

PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYSTÈME (SCG)

Note conceptuelle

Pour le renforcement des capacités nationales

Sigles et abréviations

ABS	Appuis Budgétaires Sectoriels
AFD	Agence Française de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BIsD	Banque Islamique de Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
FF	Facteurs Favorables
GCTI	Groupe Consultatif Technique Indépendant
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Education
GPE	Global Partenership for Education
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfers
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IIPE	Institut international de Planification de l'Education
IPA	Implémentation Partnership Agreement
MEF	Multiplier Effect Funds
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MSF	Modèle de Simulation Financier
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEBC	Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun
PAPMEC	Programme d'Appui à la Professionnalisation du Métier de l'Enseignant
PAREC	Programme d'Amélioration des Réformes de l'Education au Cameroun
PSGSE	Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCG	System Capacity Grants
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SSEF 2030	Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
STG	System Transforming Grants
TES	Transfoming Education Summit
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WFP	World Food Program
ZEP	Zones d'Education Prioritaires

Sommaire

I. Rappel du contextuel 6

II. Diagnostic sectoriel selon les Facteurs Favorables du GPE 8

III. Description détaillée du programme 11

3.1. Axe 1 : Renforcement de la production, de l'intégration et de l'utilisation des données 11

3.1.1. Justification et problématique 11

3.1.2. Objectifs de l'axe 12

3.1.3. Principales interventions 12

3.1.4. Résultats attendus 13

3.2. Axe 2 : Renforcement de la planification sectorielle sensible au genre, au climat et à l'équité 14

3.2.1. Justification et problématique 14

3.2.2. Objectifs de l'axe 14

3.2.3. Interventions principales 15

3.2.4. Résultats attendus 16

3.3. Axe 3 : Coordination sectorielle, pilotage et gouvernance 16

3.3.1. Justification et problématique 16

3.3.2. Objectifs de l'axe 17

3.3.3. Interventions principales 17

3.3.4. Résultats attendus 20

3.4. Axe 4 : Financement domestique, équité et efficience 20

3.4.1. Justification et problématique 20

3.4.2. Objectifs de l'axe 21

3.4.3. Interventions principales 21

3.4.4. Résultats attendus 22

IV. Durée et calendrier de réalisation des activités 23

V. Cadre des résultats 23

VI. Budget du programme 25
VII. Coordination et suivi-évaluation du Programme..... 27
VIII.Modalités de mise en œuvre du financement et alignement avec les procédures nationales 28
IX. Articulations et complémentarités avec les projets en cours et/ou à venir 30



I. Rappel du contextuel

Le Cameroun a activement pris part au Sommet sur la Transformation de l'Éducation (TES) en 2022, réaffirmant son engagement en faveur d'une transformation profonde et inclusive de son système éducatif. Dans la continuité de cet engagement, le pays a conduit en 2023–2024 un processus national structuré de diagnostic, de concertation et d'alignement stratégique, qui a abouti à l'élaboration et à l'adoption du Pacte de Partenariat pour la période 2024–2028, principal instrument de pilotage des réformes éducatives appuyées par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).

Pour accéder aux différents guichets de financement du GPE — à savoir le Financement pour la Transformation (STG), le Fonds à Effet Multiplicateur (MEF) et le Financement pour le Renforcement des Capacités (SCG) — le Cameroun a mené, conformément aux exigences du GPE, une analyse approfondie des Facteurs Favorables (FF). Cette analyse s'est déroulée en deux phases :

(i) l'évaluation du niveau de maturité des quatre Facteurs Favorables et l'identification des priorités nationales ;

(ii) la sélection d'une réforme prioritaire, alignée sur les orientations de la SND30, la SSEF 2030 et les engagements pris dans le cadre du TES.

À l'issue de cette évaluation, les Facteurs Favorables 1 (Données et éléments factuels) et 2 (Planification, politiques et suivi sectoriels intégrant les dimensions d'équité et de genre) ont été classés moyennement prioritaires et le Facteur Favorable 3 (Coordination sectorielle et dialogue sectoriel inclusif) et 4 (Volume, équité et efficacité des dépenses publiques d'éducation) ont été jugés hautement prioritaires par le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) et le Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI). Ces priorités s'inscrivent dans les constats formulés à travers les principaux diagnostics nationaux, notamment **la SND30, la SSEF 2030** et les travaux du GLPE.

La **réforme prioritaire** retenue par l'ensemble des parties prenantes concerne « **l'amélioration de la qualité des apprentissages à travers la professionnalisation du métier de l'enseignant** », une préoccupation centrale exprimée dans le Pacte de Partenariat et cohérente avec les orientations du TES et de la SND30. Cette réforme constitue un levier essentiel pour créer les conditions propices à la transformation du système en vue de le rendre performant et capable d'assurer des apprentissages de qualité pour tous les enfants camerounais dans un environnement d'enseignement et

d'apprentissage sûr, inclusif, qui tienne compte de la problématique du genre, avec : (i) des enseignants de qualité, compétents et motivés, (ii) des programmes d'enseignement pertinents et adaptés aux besoins de la société ; et (iii) des acteurs de la transformation engagés dans une mutualisation de leurs capacités et de leurs ressources autour d'une mobilisation efficace et d'une utilisation rationnelle des ressources.

Le pays bénéficie d'un **Financement pour la Transformation du Système (STG)** consacré au renforcement de la qualité de l'éducation de base, à l'amélioration des pratiques pédagogiques, à la formation des enseignants et au développement d'un pilotage sectoriel fondé sur les données.

En parallèle, afin de contribuer à la mise en œuvre de cette réforme prioritaire, le GPE a alloué au Cameroun une enveloppe au titre de **Fonds à Effet Multiplicateur**, mise en œuvre sous la conduite de la Banque Islamique de développement (BID) en tant qu'agent partenaire. Ce financement accompagne notamment :

- Amélioration de l'accès à l'éducation, assurer l'inclusion et l'équité et accroître la réussite de l'enseignement primaire ;
- Amélioration de la qualité de l'offre d'éducation et améliorer les résultats de l'apprentissage dans le cycle primaire ;
- Amélioration de la littératie scientifique et numérique des enseignants et des élèves du primaire ; fournir un accès à une nutrition équilibrée aux enfants vulnérables ou dans les zones défavorisées, promouvoir leur santé, leur croissance et leur développement psychosocial ;
- Élaboration des programmes d'études pour former des enseignants qualifiés qui peuvent utiliser des approches pédagogiques alternatives, répondre aux besoins économiques nationaux et aux exigences du marché de l'emploi, et promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- Renforcement du système d'information pour la gestion de l'éducation afin d'assurer la production des données probantes.

S'agissant du **Financement pour la Capacité du Système (SCG)**, le Secrétariat du GPE, à travers le CGTI a formulé des recommandations claires et précises ainsi que le GLPE quant à l'élaboration d'une feuille de route nationale coordonnée visant à renforcer les Facteurs Favorables, en tenant compte des acquis existants et des priorités du Pacte de Partenariat.

Le **consortium UNESCO–UNICEF** a été retenu comme **co-Agent Partenaire** compte tenu de sa capacité à produire de l'évidence, à renforcer la planification, à structurer la

coordination sectorielle, à accompagner l'appropriation nationale et à intégrer les enjeux transversaux, toutes choses qui en font un partenaire stratégique pour la mise en œuvre du SCG et la transformation du système éducatif camerounais.

La présente note conceptuelle expose le **Programme SCG conjoint UNESCO–UNICEF**, destinée à renforcer durablement la capacité du Cameroun à piloter, coordonner et transformer son système éducatif.

II. Diagnostic sectoriel selon les Facteurs Favorables du GPE

Le diagnostic sectoriel mené dans le cadre de l'élaboration du Pacte de Partenariat du Cameroun ainsi que les consultations techniques organisées au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), ont mis en évidence une série de contraintes structurelles affectant la performance globale du système éducatif. Les analyses font ressortir (i) un pilotage sectoriel encore insuffisamment fondé sur les données et (ii) une gestion institutionnelle peu efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Ces limitations structurelles ont des effets directs et indirects sur l'équité, la qualité des apprentissages et la résilience du système éducatif.

L'évaluation des Facteurs Favorables (FF), telle que conduite par le Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI) et validée par le GLPE, confirme ces constats. Les Facteurs Favorables représentent les fonctions essentielles d'un système éducatif performant et conditionnent la réussite des réformes sectorielles. Ils sont au nombre de quatre :

1. Données et analyses sectorielles ;
2. Planification, politiques et suivi sectoriels, intégrant les dimensions d'équité, de genre, d'inclusion et de résilience climatique ;
3. Coordination sectorielle et dialogue sectoriel inclusif ;
4. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques d'éducation.

Les Facteurs Favorables 1 et 2 ont été jugés moyennement prioritaires, tandis que les Facteurs Favorables 3 et 4 considérés comme hautement prioritaires. Ces priorités reflètent les enjeux identifiés dans les principaux documents sectoriels, notamment : la fragmentation du système d'information éducatif, des capacités limitées en planification et en analyse, une coordination institutionnelle encore insuffisamment opérationnelle et l'absence d'un dispositif consolidé permettant d'améliorer l'efficience et la transparence du financement public de l'éducation.

→ Facteur Favorable 1 : Données et analyses sectorielles

L'analyse des FF a mis en exergue les faiblesses du cadre de la production, l'analyse, l'utilisation et la diffusion des données dans le secteur de l'éducation au Cameroun. En effet, le système d'information souffre d'un manque de financement national et les routines techniques et administratives ne sont pas en place. En l'absence de fonds dédiés, la capacité du secteur à produire des données et des éléments probants est faible. Le partage et l'utilisation de ces données à des fins de pilotage du système semblent par ailleurs limités.

Plus précisément, le Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) et la Carte Scolaire ne délivrent pas les informations statistiques de qualité utiles aux décideurs, partenaires et acteurs du système éducatif dans des délais raisonnables. Le SIGE et la carte scolaire sont confrontés à de nombreuses difficultés organisationnelles, techniques et financières. La non-opérationnalisation - la fonction de production de données statistiques est éclatée entre plusieurs acteurs sans aucune coordination - et la non-déconcentration SIGE ne permettent pas de recueillir les données de manière systématique et sur l'ensemble du pays.

Cette situation couplée à la faiblesse des compétences techniques et à la limite des outils informatiques utilisés dans le cadre de la gestion des bases de données scolaires ne permet pas de disposer d'une culture systémique du pilotage axé sur les besoins réels et les enjeux stratégiques du système éducatif.

→ Facteur Favorable 2 : Planification sectorielle

La coordination sectorielle demeure un point critique. La planification dans le secteur de l'éducation au Cameroun demeure fortement centralisée, avec une faible articulation entre niveaux central, régional et local. Les outils de planification varient encore selon les sous-secteurs, ce qui limite l'harmonisation des approches et complique l'analyse consolidée des besoins nationaux. Le Secrétariat Technique et les groupes thématiques du GLPE disposent de moyens limités, ce qui affecte le suivi des réformes et la production d'analyses consolidées. La redevabilité sectorielle n'est pas encore pleinement structurée, et la cohérence entre ministères et partenaires reste fragile.

Le rapport du GCTI indique que la planification reste fortement centralisée, avec une articulation limitée entre le niveau national, les régions et les collectivités territoriales décentralisées. Selon ce même rapport, les outils utilisés sont hétérogènes d'un sous-secteur à l'autre, entravant ainsi la cohérence d'ensemble. De plus, cette planification intègre insuffisamment les dynamiques d'équité liées au genre, au handicap, à la vulnérabilité climatique ou aux situations de crise. Elle souffre également de capacités en modélisation, en anticipation des besoins, en projections démographiques, en gestion des enseignants et en planification budgétaire qui demeurent insuffisantes. Enfin, l'usage des données pour étayer la budgétisation que ce soit dans le cadre des CDMT ou de la programmation annuelle reste limité, conduisant parfois à des allocations de ressources déconnectées des besoins réels sur le terrain.

→ Facteur Favorable 3 : Coordination sectorielle et pilotage des réformes

Malgré les progrès enregistrés ces dernières années qui ont permis au système éducatif camerounais de disposer d'une coordination sectorielle fonctionnel, le GCTI relève néanmoins plusieurs faiblesses.

Le Secrétariat Technique, chargé de piloter l'ensemble du dispositif sectoriel, dispose encore de ressources humaines et matérielles limitées, ce qui réduit sa capacité à assurer un suivi régulier des réformes, produire des analyses consolidées ou organiser des revues techniques continues.

En outre, la redevabilité sectorielle reste peu structurée. Les mécanismes de suivi du Pacte, les échanges entre les ministères et les partenaires, ainsi que les processus d'analyse et d'information ne sont pas suffisamment harmonisés, ce qui limite la cohérence globale du pilotage.

→ Facteur Favorable 4 : Financement domestique, équité et efficience

Le financement domestique représente la plus grande part des dépenses éducatives au Cameroun. Toutefois, plusieurs problèmes affectent son efficacité. D'abord, le pays ne dispose pas encore d'une comptabilité éducative consolidée permettant de suivre précisément les dépenses par sous-secteur, par programme ou par région. Cela limite la transparence, complique la redevabilité et rend difficile l'évaluation de l'effort financier réel de l'État en faveur de l'éducation.

Ensuite, les allocations budgétaires ne prennent pas encore suffisamment en compte les disparités territoriales, notamment dans les régions touchées par les crises ou souffrant de niveaux élevés de vulnérabilité. Le Pacte note que les pratiques d'intégration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) demeurent inégales, en particulier dans les sous-secteurs techniques et professionnels.

Par ailleurs, le suivi des engagements financiers pris dans le cadre du Pacte de Partenariat n'est pas encore structuré de manière systématique, ce qui limite la capacité du GLPE et des autorités nationales à apprécier les progrès réalisés et à ajuster les politiques en conséquence. L'absence d'analyses budgétaires régulières entrave également la compréhension des tendances de dépenses, de l'efficience des allocations et de l'équité dans la répartition des ressources.

III. Description détaillée du programme

3.1. Axe 1 : Renforcement de la production, de l'intégration et de l'utilisation des données

3.1.1. Justification et problématique

Le pilotage du secteur de l'Éducation et de la Formation au Cameroun s'appuie aujourd'hui sur un système de données encore peu intégré et fortement hétérogène entre les six ministères sous-sectoriel. Le rapport du Groupe Consultatif Technique indépendant (GCTI) et le pacte de partenariat soulignent que l'insuffisance de données fiables, harmonisées et accessibles demeure l'un des principaux obstacles à la transformation du secteur. Cette fragmentation se manifeste par des calendriers de collecte non alignés, des outils statistiques divergents, des définitions non standardisées et une interopérabilité limitée entre les différentes bases de données. Elle s'accompagne de l'absence d'un suivi systématique des dépenses éducatives et d'une exploitation encore incomplète des informations produites pour éclairer les décisions publiques.

Au-delà des systèmes eux-mêmes, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur des données qui reste fragile. Dans plusieurs régions, la collecte est freinée par un déficit d'équipements et par des conditions d'accès difficiles, notamment dans les zones en crise. Les équipes chargées du traitement statistique sont peu nombreuses, ce qui ralentit la production des annuaires et limite la mise en œuvre de routines d'assurance qualité. Les analyses issues du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) restent encore trop peu intégrées dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation sectorielles, alors même que le Pacte insiste sur la nécessité d'un pilotage fondé sur l'évidence.

Parallèlement, le Cameroun fait face à des dynamiques démographiques et territoriales complexes. La croissance rapide de la population en âge scolaire, les déplacements de populations liés aux crises sécuritaires dans l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, l'Est et l'Adamaoua, ainsi que les effets du changement climatique, imposent de disposer de données plus désagrégées, actualisées et spatialisées. Sans un système d'information consolidé, intégrant les projections démographiques, les vulnérabilités territoriales, les indicateurs de genre et d'inclusion, ainsi que les informations financières, il devient difficile d'anticiper les besoins, de suivre les engagements du Pacte et de guider les réformes structurelles.

Le Pacte de Partenariat rappelle que le renforcement du système d'information est une condition préalable à la gouvernance transformationnelle. L'Axe 1 du SCG Cameroun vise précisément à lever ces blocages en appuyant la révision et l'actualisation du plan stratégique du SIGE, en renforçant la base sectorielle des données, et en dotant le pays d'outils modernisés de production d'évidences. Considérant les appuis techniques multiformes de l'UNESCO au développement du SIGE au Cameroun, l'Agence onusienne assurera le leadership technique sur cet axe, en

s'appuyant sur l'expertise de ses instituts, notamment l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) et de l'Institut International de Planification de l'Education de l'UNESCO (IIPE), afin de consolider les fondations statistiques nécessaires au pilotage du Pacte.

3.1.2. Objectifs de l'axe

L'objectif général de l'Axe 1 est de renforcer le SIGE au Cameroun afin de le rendre capable de soutenir un pilotage du système éducatif fondé sur des données de qualité, désagrégées, actualisées et facilement exploitables. Cet objectif va viser principalement la révision du Plan National Stratégique du SIGE afin d'assurer la structuration de la transformation du dispositif statistique national.

En effet, le rapport de l'ITAP souligne que les principaux ministères de l'Éducation du Cameroun sont dotés d'un SIGE opérationnel et publient des annuaires statistiques qui contiennent des données sur les écoles, les apprenants et les enseignants. Toutefois, ces systèmes (bases de données des différents ministères ne sont pas interconnectés de sorte à avoir une vue d'ensemble des données et indicateurs du secteur. C'est dans ce sens que le Gouvernement a élaboré et adopté en 2020 un Plan Stratégique du SIGE (2020-2030) assorti d'un plan opérationnel 2020-2025 avec pour objectif de disposer d'ici 2030 un système arrimé au TIC qui permet d'avoir une vue holistique de l'ensemble du secteur. Rendu à mi-parcours du Plan Stratégique, il est nécessaire de faire une évaluation et de définir un nouveau plan opérationnel qui adresse particulièrement les défis relevés par le rapport ITAP, notamment la déconcentration progressive du SIGE, la consolidation des lignes budgétaires pour la production des données et le renforcement des capacités des ressources humaines.

3.1.3. Principales interventions

La principale intervention de l'Axe 1 porte sur la mise à jour du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire 2020-2030. Cette mise à jour débutera par la revue à mi-parcours de ce plan, qui posera les jalons de l'actualisation à faire. Sous le leadership technique du Consortium, cette revue analysera les progrès réalisés depuis la mise en œuvre du plan stratégique du SIGE, évaluera la pertinence des objectifs, documentera les acquis et identifiera les écarts par rapport aux standards internationaux. Sur cette base, le plan stratégique 2020-2030 révisé et un nouveau plan opérationnel 2026–2030 seront élaborés afin d'assurer la réalisation de la vision fixée dans le Plan Stratégique du SIGE.

Les activités de cette composante capitaliseront celles menées à travers le CAMBESP et le PAREC, notamment la production en continue des annuaires statistiques sous-sectoriels et sectoriel assortis de leurs rapports d'analyse, le développement de tableaux de bord à tous les niveaux (école, commune, département et région) et le géoréférencement des établissements. La mise en cohérence des contributions des différents appuis au SIGE et à la production des informations statistiques a été clairement définie (Cf. Annexe) :

- Le programme PAREC appuiera durant l'année 2026, la production des annuaires 2025-2026 et 2026-2027 du secteur de l'éducation et de la formation et de son rapport d'analyse, le géoréférencement des structures éducatives et de la formation de l'ensemble du secteur (hors MINEDUB), le processus d'établissement d'un identifiant unique des apprenants dans le secteur, la pérennisation de la mise à jour régulière de la Plateforme sectorielle SIGE d'accès rapide aux données, la réalisation d'une évaluation des apprentissages dans le Secondaire, la déconcentration du SIGE au MINEDUB et MINESEC à travers le déploiement d'une version légère de l'application StatEduc dans les délégations régionales.
- Le projet CAMBESP appuiera la production des données de qualité au MINEDUB (2026-2027 ; 2027-2028 ; 2028-2029, 2029-2030), le géoréférencement des écoles du MINEDUB, l'élaboration des tableaux de bord dynamiques au niveau des établissements, communes, départements et régions pour le cycle primaire à partir de 2026-2027, l'interconnexion des bases de données du MINEDUB (recensement scolaire, ressources humaines, examens et concours, etc.) et enfin, appuiera des actions de renforcement des capacités.
- Le programme PAPMEC appuiera la réalisation de trois évaluations des apprentissages du primaire (2026, 2028 et 2029).
- Le programme SCG appuiera la mise à jour du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire, assorti d'un plan opérationnel 2026-2030.

De plus, l'UNESCO s'engagera dans des plaidoyers visant à renforcer les équipes de professionnels qualifiés (statisticiens, informaticiens, démographes, planificateurs) au niveau central et déconcentré des services de planification des ministères de l'éducation. Cela aura pour objectif d'assurer la durabilité du SIGE après la réalisation de l'ensemble de ces projets.

L'approche de mise en œuvre des projets/Programmes de l'UNESCO dans le domaine du SIGE au Cameroun est basée sur le renforcement des capacités pour garantir le leadership national et la pérennisation des acquis. En effet, du fait de la nature de son mandat qui porte sur la mise en place des SIGE, l'UNESCO assure la continuité de ses appuis aux Etats membres au-delà de la clôture des projets et programmes financés par les donateurs. Cette articulation stratégique, qui permet de renforcer la durabilité des acquis des projets et programmes, confère à l'Organisation un important avantage comparatif pour mieux répondre aux attentes des Etats membres en matière de renforcement durable des capacités nationales ; l'objectif ultime étant que les équipes nationales acquièrent le savoir-faire nécessaire pour garantir leur autonomisation et la pérennité des actifs.

3.1.4. Résultats attendus

À l'issue de la mise en œuvre de l'Axe 1, le Cameroun disposera d'un plan opérationnel 2026–2030 de la stratégie du SIGE et de la Carte scolaire, clairement aligné sur le Pacte de Partenariat et sur la SSEF 2023-2030. Ce résultat contribuera à faire du SIGE un véritable socle de la transformation sectorielle, en fournissant au Cameroun les données nécessaires pour suivre les

engagements du Pacte et de la SSEF 2023-2030, analyser les progrès, identifier les goulots d'étranglement et éclairer les décisions stratégiques en matière d'allocation des ressources et de réforme des politiques éducatives.

3.2. Axe 2 : Renforcement de la planification sectorielle sensible au genre, au climat et à l'équité

3.2.1. Justification et problématique

La planification dans le secteur de l'Éducation et de la Formation au Cameroun s'inscrit dans un contexte de décentralisation progressive et de généralisation de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi-évaluation sectoriels. Ce contexte est marqué par de fortes disparités territoriales en termes d'accès, d'infrastructures, de conditions d'apprentissage et de sécurité, ainsi que par des vulnérabilités liées au genre, au handicap, aux crises et au changement climatique.

Malgré les avancées, le Pacte de Partenariat souligne que les capacités de planification restent encore insuffisantes pour produire des documents sectoriels pleinement sensibles à l'équité et au genre, reposant sur des données fiables et intégrant les priorités de transformation. La planification demeure fortement centralisée, les outils ne sont pas toujours harmonisés entre les sous-secteurs et les capacités de projection des services déconcentrés restent limitées. Cette situation réduit la capacité à territorialiser les politiques, à anticiper les besoins futurs en classes, enseignants et infrastructures, et à adapter les réponses aux contextes locaux.

Le déficit d'un cadre méthodologique national unique de planification éducative fragilise également la cohérence entre ministères, complique la coordination interministérielle et introduit des incohérences dans l'allocation des ressources. Le Pacte insiste au contraire sur la nécessité de disposer d'outils harmonisés, de plans fondés sur des diagnostics territoriaux détaillés et d'une meilleure intégration de la dimension genre, de l'équité et du changement climatique dans l'ensemble du cycle de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation.

Dans ce contexte, l'Axe 2 du SCG vise à renforcer les capacités de planification et de budgétisation sectorielles du niveau central et déconcentré, en tenant compte du genre, de l'équité et du changement climatique.

3.2.2. Objectifs de l'axe

L'Axe 2 a pour ambition de renforcer les capacités du système de planification, fondé sur l'évidence et pleinement sensible aux réalités territoriales, au genre et au changement climatique. Il vise à renforcer les capacités des acteurs du niveau central et déconcentré à élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans sectoriels intégrés, alignés sur le Pacte de Partenariat, la SSEF et la Stratégie Nationale de Développement.

L'axe poursuit plusieurs objectifs complémentaires. Il cherche d'abord à renforcer les compétences des cadres du niveau central et déconcentré en matière de planification, de suivi et d'évaluation des réformes et politiques sectorielles, en veillant à l'intégration systématique du genre et de l'inclusion dans les différents outils. Il vise ensuite à améliorer l'usage des données dans la préparation des plans et des budgets, en s'appuyant sur les progrès réalisés à travers l'Axe 1. Il contribue également à renforcer la capacité des administrations à articuler les priorités du Pacte avec les cadres de dépenses à moyen terme et avec les programmes budgétaires, afin de rapprocher les choix de planification et l'allocation effective des ressources.

Enfin, l'axe entend consolider la capacité des équipes nationales à suivre la mise en œuvre des réformes, notamment celles inscrites dans le Pacte, en développant des approches de planification et de suivi-évaluation qui permettent d'identifier les progrès, les retards et les ajustements nécessaires.

3.2.3. Interventions principales

L'activité principale de cet axe consistera au renforcement des capacités des équipes sectorielles du niveau central et déconcentré concernées pour une mise en œuvre effective et un suivi-évaluation rigoureux de la stratégie sectorielle. Des sessions de formation approfondies seront organisées à l'intention des cadres des ministères chargés de l'Éducation et de la Formation, au niveau central et déconcentré, en analyse et planification sensible au genre, à l'équité et au changement climatique. A la lumière des avantages comparatifs des deux co-agents partenaires, l'UNESCO aura la responsabilité de cet axe du programme SCG et mettra à contribution ses Instituts spécialisés en l'occurrence l'Institut international de Planification de l'Education (IIPE) de l'UNESCO.

Il est ainsi envisagé d'élaborer et d'actualiser les outils de planification et de suivi sectoriels clés en veillant à intégrer la dimension Genre. Ces mises à jour de politiques seront accompagnées d'un renforcement de capacités des acteurs du niveau central et déconcentré sur la planification sectorielle de l'éducation sensible au genre et sur la programmation et la gestion budgétaire dans le cadre de formation-action

Une série des formations de courte durée seront organisées en présentiel et en ligne. Il s'agira également de renforcer les mécanismes de coordination existant au niveau national en matière de genre notamment ceux en lien avec la Stratégie Nationale de Développement (SND30) et la Politique Nationale du Genre du Cameroun (validée en 2014 et actualisée en 2022). En complément de ces formations, un accompagnement technique sera apporté aux équipes au niveau national et déconcentré pour qu'elles puissent appliquer les compétences acquises dans l'élaboration ou la révision de plans sectoriels, de plans d'actions et d'outils de suivi.

Pour aider le secteur de l'Education et de la Formation à élaborer et mettre en œuvre des stratégies sectorielles, le renforcement de capacités portera également sur les formations

initiales en Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs (PSGSE) et en Planification et politiques éducatives transformatrices en matière de genre[1] à l'Institut International de la Planification de l'Education (IIPE) du pôle de Dakar.

3.2.4. Résultats attendus

L'Axe 2 permettra au Cameroun de disposer, à moyen terme, d'équipes nationales mieux outillées pour concevoir et piloter des plans sectoriels intégrés, alignés sur les priorités du Pacte et sensibles au genre, à l'équité et au changement climatique. Les cadres formés seront en mesure d'utiliser de manière systématique les données produites par le SIGE, d'intégrer les analyses territoriales et de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques dans leurs exercices de planification.

La planification sectorielle gagnera en cohérence méthodologique, en articulation avec la programmation budgétaire et en capacité à suivre la mise en œuvre des réformes prioritaires.

3.3. Axe 3 : Coordination sectorielle, pilotage et gouvernance

3.3.1. Justification et problématique

La coordination sectorielle au Cameroun demeure un enjeu majeur en raison de la multiplicité des ministères en charge de l'Éducation et de la Formation, de la faible implication des CTD, du secteur privé, des parlementaires et de la société civile dans le dialogue sectoriel ainsi que la diversité des PTF. Le Pacte de Partenariat souligne que la coordination des réformes et l'alignement des appuis extérieurs sur les priorités nationales sont encore insuffisamment institutionnalisés.

Le Secrétariat Technique de la Sous-Commission Éducation et Formation Professionnelle, qui devrait jouer un rôle central dans le suivi de la mise en œuvre des réformes du secteur, ne dispose pas d'un cadre organique adéquat et fonctionne avec des ressources humaines, techniques et organisationnelles limitées. Les réunions de concertation ne sont pas toujours régulières, les échanges d'information restent fragmentés et la cartographie des appuis n'est que partiellement exploitée. Les groupes thématiques du GLPE (***Enseignement et apprentissage ; Données et Financement de l'Education ; Education en Situations d'Urgence ; Education inclusive ; Préscolaire ; Offres alternatives d'éducation et Innovation ; Accès, équité et Genre ; Recherche et innovation***), qui devraient constituer des espaces permanents de dialogue technique, se réunissent de manière irrégulière, ce qui affaiblit la capacité collective à analyser les progrès, à identifier les goulots d'étranglement et à proposer des mesures correctives.

[1] https://www.iiep.unesco.org/fr/campus-global/catalogue-formation/petg?hub=71

Par ailleurs, la préparation et le suivi de la mise en œuvre de la SSEF et du Pacte de Partenariat gagneraient à s'appuyer sur des mécanismes plus structurés, incluant un plan de financement clair et des routines de revues conjointes. Dans ce contexte, l'Axe 3 du SCG, vise à renforcer le cadre de concertation, le fonctionnement du Secrétariat Technique, la planification du financement sectoriel et l'organisation de la revue sectorielle conjointe 2027 en l'articulant avec la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat.

3.3.2. Objectifs de l'axe

L'objectif central de l'Axe 3 est de structurer durablement le pilotage sectoriel et la coordination des financements. Il s'agit de renforcer la capacité du Secrétariat Technique à jouer pleinement son rôle d'instance de coordination, de suivi et de préparation des décisions, de consolider le cadre de dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires et de doter le secteur d'outils permettant de mieux aligner les ressources sur les priorités de la SSEF et du Pacte.

L'axe vise aussi à améliorer la prévisibilité et la qualité des revues sectorielles, en particulier à travers l'organisation de la revue sectorielle conjointe 2027, articulée à la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat. Il cherche enfin à renforcer la cohérence entre les interventions des partenaires et les réformes nationales, en actualisant la cartographie des appuis et en clarifiant les rôles de chacun dans la mise en œuvre du Pacte.

3.3.3. Interventions principales

Pour répondre aux défis majeurs d'inclusivité et de participation identifiés dans le rapport de l'ITAP, les interventions proposées visent à renforcer en profondeur le fonctionnement du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation et de la formation (GLPE), tant au niveau national qu'infranational. L'objectif central est d'élargir et de dynamiser l'espace de dialogue sectoriel afin qu'il reflète véritablement la diversité des acteurs éducatifs du Cameroun, au-delà du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, qui dominent actuellement les échanges.

La première intervention porte ainsi sur le renforcement du cadre de concertation sectorielle et du partenariat élargi. Avec l'appui de l'UNICEF, le Gouvernement sera accompagné pour garantir la tenue régulière et efficace des réunions de la Sous-Commission Éducation et Formation Professionnelle, du GLPE et de ses sous-groupes thématiques. Cet accompagnement couvrira plusieurs dimensions essentielles :

- **Clarification des mandats et rôles**. L'initiative vise à définir clairement les responsabilités et attentes de chaque plateforme, ce qui permettra d'améliorer la redevabilité, de réduire les chevauchements institutionnels et d'encourager une participation plus active des parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les syndicats d'enseignants, les parents, les élèves et le secteur privé.

- **Élaboration de plans de travail annuels inclusifs**. Ces plans intégreront explicitement des mécanismes favorisant la participation élargie, par exemple l'identification des acteurs à mobiliser, les modalités de consultation, et l'intégration systématique des préoccupations des groupes marginalisés ou sous-représentés.
- **Appui technique, logistique et matériel au Secrétariat Technique**. La dotation en équipements de travail et l'appui à l'organisation des réunions renforceront la capacité du Secrétariat à coordonner efficacement les différents acteurs, y compris aux niveaux déconcentrés. Cela facilitera la production de comptes rendus fiables, la diffusion d'informations et la structuration d'un dialogue plus accessible et transparent.
- **Production de documents de synthèse de qualité pour éclairer les débats**. Ces notes analytiques permettront d'orienter les discussions vers des enjeux stratégiques, en donnant à tous les acteurs – y compris ceux qui disposent de capacités techniques limitées – un accès équitable à l'information, condition fondamentale pour une participation réellement inclusive.

Au-delà du niveau central, ces interventions contribueront progressivement à poser les bases de mécanismes de coordination éducationnelle au niveau infranational, une lacune clairement relevée par l'ITAP. En renforçant les capacités du GLPE national et en standardisant les pratiques de concertation, ce modèle pourra être reproduit ou adapté au niveau régional, départemental ou communal, permettant ainsi une intégration plus systématique des réalités locales dans le dialogue sectoriel. Dans l'ensemble, ce paquet d'actions permettra non seulement d'améliorer l'efficacité du GLPE, mais surtout d'assurer que la gouvernance sectorielle devienne plus participative, transparente et représentative, conformément aux priorités élevées identifiées par l'ITAP et aux principes de partenariat qui sous-tendent les normes internationales en matière de coordination de l'aide au secteur de l'éducation.

Une deuxième intervention concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement structurel et fonctionnel du Secrétariat Technique de la Sous-Commission Éducation et Formation Professionnelle. Le consortium appuiera la définition d'un organigramme adapté, l'identification des besoins en ressources humaines, l'installation de routines de suivi des réformes et la définition de procédures de travail formalisées. L'objectif est de faire du Secrétariat Technique un véritable centre opérationnel de coordination, capable de suivre les engagements du Pacte, de consolider les analyses produites par les ministères et partenaires, et de préparer les dossiers soumis aux instances de décision.

Une troisième intervention concerne l'apprentissage dans deux pays bénéficiant du financement du GPE. Il s'agira d'assurer un accompagnement technique et organisationnel à la réalisation de deux missions d'échanges en Côte d'Ivoire et en RDC afin de capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance sectorielle, de coordination et de financement de l'éducation. Ces missions permettront aux équipes nationales de s'inspirer des dispositifs mis en place dans des contextes similaires et d'identifier des solutions adaptées pour renforcer la performance du

système éducatif. Le choix des deux pays s'inscrit en lien direct avec les objectifs poursuivis et résultats attendus par le programme SCG. En, effet, la Côte d'Ivoire est reconnue dans la région pour les progrès qu'elle a réalisés dans l'organisation et le financement de son système éducatif. Le pays a mis en place un bon cadre de dialogue entre les ministères de l'Education, des Finances et les partenaires, ce qui facilite la coordination des actions et la prévisibilité des financements. Son budget de l'éducation serait de plus en plus aligné sur ses priorités sectorielles, et des efforts importants ont été faits pour mobiliser davantage de ressources nationales. La RDC de son côté offre une expérience complémentaire, plus proche des réalités de fragilité et de décentralisation que connaît aussi le Cameroun. La RDC a lancé la gratuité de l'enseignement primaire, une réforme majeure soutenue par le GPE, qui pourrait apporter des leçons importantes sur la façon de financer durablement l'éducation, de compenser les écoles pour la perte des frais scolaires et de suivre les fonds jusqu'au niveau local. De plus, la RDC est avancée en matière de décentralisation de la gestion éducative, le renforcement des capacités des provinces et la modernisation de son système d'information éducatif (SIGE). Ces éléments sont particulièrement pertinents pour le Cameroun dans le cadre de la régionalisation et du renforcement de la gouvernance locale. En s'inspirant des expériences de ces deux pays, le Cameroun pourra apprendre à la fois d'un pays stable qui a amélioré sa gouvernance et son financement de l'éducation, et d'un pays confronté à des défis complexes mais ayant engagé des réformes ambitieuses.

Enfin, la quatrième intervention portera sur l'appui à l'organisation technique de la revue sectorielle conjointe 2027, articulée avec la revue à mi-parcours du Pacte de Partenariat, en collaboration avec le Gouvernement, le GLPE et le Secrétariat Technique. Ces revues seront l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans le secteur de l'éducation et de la formation en générale et en particulier sur l'évaluation des facteurs favorables et les indicateurs déclencheurs du Pacte de Partenariat.

Sur la base des avantages comparatifs des co-agents partenaires pour mieux répondre au mieux des objectifs du programme SCG, l'UNICEF s'assura d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des trois premières interventions. En effet, l'UNICEF dispose d'une riche expérience dans la coordination des acteurs du système de l'éducation au Cameroun. Elle assure ainsi le rôle d'Agence de coordination du secteur de l'Education et de la Formation au Cameroun, du lead du cluster Education, et du groupe travail sur l'Education en situation d'urgence au niveau central et des régions.

L'UNESCO assurera la mise en œuvre de la dernière intervention, car l'organisation a apporté un appui substantiel au Cameroun pour la mise à jour du diagnostic sectoriel de l'éducation de 2019 (RESEN 2019) dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Sectoriel de l'Education et de la Formation (SSEF) pour la période 2023- 2030. De même, l'Organisation a contribué à la formulation des grandes orientations stratégiques arrimées à la Stratégie Nationale d Développement (SND30), l'ODD4 et CESA qui ont guidé l'élaboration de ladite Stratégie.

3.3.4. Résultats attendus

La mise en œuvre de l'Axe 3 doit conduire à une coordination sectorielle plus structurée et plus prévisible. Le cadre de concertation et partenarial sera clarifié, les réunions deviendront plus régulières, et la production d'analyses communes facilitera le dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires. Le Secrétariat Technique disposera d'une organisation renforcée, de procédures clarifiées et de routines de suivi mieux établies, ce qui améliorera la capacité du système à piloter les réformes de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation et à suivre les engagements du Pacte de Partenariat.

Le plan de financement de la SSEF fournira une vision d'ensemble des besoins et des ressources disponibles, contribuant à une meilleure articulation entre financements domestiques et appuis extérieurs. La revue sectorielle conjointe 2027 et la revue à mi-parcours du Pacte permettra d'apprécier de manière structurée les progrès réalisés, de rendre compte des avancées et d'ajuster les priorités si nécessaire. Au total, l'Axe 3 contribuera à faire de la coordination et de la gouvernance sectorielles de véritables leviers de transformation, en renforçant la cohérence, la transparence et la redevabilité dans la conduite des réformes éducatives.

3.4. Axe 4 : Financement domestique, équité et efficience

3.4.1. Justification et problématique

Le financement domestique de l'éducation constitue la principale source de ressources publiques pour le secteur de l'Éducation et de la Formation au Cameroun. Toutefois, le Pacte de Partenariat et les analyses sectorielles montrent que l'absence d'une comptabilité éducative consolidée limite la capacité à apprécier l'effort national, à analyser l'efficience des dépenses et à mesurer l'équité des allocations entre niveaux d'enseignement et entre régions.

La ventilation des dépenses par programmes et par territoires reste difficile à établir de manière régulière. Les mécanismes de suivi des dépenses publiques d'éducation ne produisent pas encore des données suffisamment détaillées et systématiques, ce qui entrave l'analyse des écarts entre crédits votés et dépenses exécutées. Par ailleurs, les disparités régionales persistent, et certaines zones, notamment les ZEP, absorbent une part importante des ressources sans que les résultats soient toujours à la hauteur des investissements.

Le Pacte insiste sur la nécessité de disposer d'outils permettant d'évaluer le volume, l'équité et l'efficacité des dépenses publiques, ainsi que sur l'importance de suivre les engagements domestiques pris par l'État en faveur de l'éducation. L'Axe 4 du SCG, vise à répondre à ces défis en renforçant les capacités de gestion des dépenses publiques, en améliorant la production de données sur le financement de l'éducation, et en conduisant des études structurantes sur les ZEP et sur la gratuité scolaire.

3.4.2. Objectifs de l'axe

L'Axe 4 poursuit l'objectif d'améliorer la capacité du Cameroun à analyser, gérer et orienter ses ressources publiques en faveur de l'éducation, de manière plus transparente, plus efficiente, efficace et équitable. Il vise à appuyer la mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la gestion des dépenses publiques dans le secteur, notamment à travers l'élaboration et l'utilisation d'un cadre de dépenses à moyen terme sectoriel.

Par ailleurs, cet axe permettra également de renforcer les capacités des experts du secteur de l'éducation et de la formation à produire de manière régulière les données fiables sur le financement public de l'éducation, afin d'alimenter les analyses budgétaires, le suivi des engagements domestiques et le dialogue sectoriel. Enfin, il entend éclairer les réformes en cours en menant des études approfondies sur la réalité des ZEP et sur l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire public, deux thèmes au cœur des débats sur l'équité et la soutenabilité du financement.

3.4.3. Interventions principales

L'UNESCO s'emploiera à mobiliser ses instituts spécialisés dans le domaine des finances de l'éducation, notamment l'IIPE et l'ISU pour accompagner le Gouvernement du Cameroun dans la mise en place d'outils et de mécanismes de renforcement de la gestion des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation. Cela se fera à travers l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme sectoriel. Cet outil permettra de rapprocher au niveau sectoriel la planification et la budgétisation, d'anticiper les besoins de financement sur plusieurs années et d'améliorer l'allocation des ressources entre programmes et niveaux d'enseignement. Cela permettra ainsi de garantir l'élaboration des CDMT sous-sectoriels plus alignés à la SSEF, assurant ainsi une meilleure cohérence des interventions dans le secteur. De plus, cette forte mobilisation s'accompagnera de la mise en place de mécanismes destinés à renforcer la production régulière des données sur le financement public de l'éducation. Il s'agira de structurer des routines de collecte, de traitement et de diffusion des informations budgétaires, de les articuler avec le système d'information éducatif et d'en faciliter l'utilisation par les ministères, le Secrétariat Technique et le GLPE.

Par ailleurs, l'UNICEF de son côté mobilisera son expertise pour conduire une étude approfondie sur la réalité des Zones d'Éducation Prioritaires. Cette étude analysera les critères de définition des ZEP, la distribution des ressources qui leur sont consacrées et les résultats obtenus en termes d'accès, de qualité et d'équité. Elle permettra de mieux comprendre dans quelle mesure ces zones concentrent les ressources du secteur et si les investissements réalisés produisent les effets attendus sur la réduction des inégalités. De même, l'UNICEF accompagnera le Gouvernement dans la réalisation d'une étude diagnostique sur l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire public. Cette analyse, réalisée en lien avec les orientations du Pacte, examinera les composantes des frais supportés par les ménages, identifiera les coûts qui

persistent, et évaluera leur impact sur la scolarisation, en particulier des filles et des enfants issus des ménages les plus pauvres. Les conclusions de cette étude nourriront les réflexions sur les réformes nécessaires pour rendre la gratuité plus effective et plus équitable.

3.4.4. Résultats attendus

La mise en œuvre de l'Axe 4 permettra de renforcer de manière significative la transparence et la lisibilité du financement public de l'éducation au Cameroun. Les ministères en charge de l'Éducation et de la Formation disposeront d'outils plus robustes pour planifier et suivre les dépenses, grâce à un cadre de dépenses à moyen terme sectoriel et à des mécanismes de production régulière de données sur le financement public de l'éducation. Les analyses issues de ces outils éclaireront les arbitrages en matière d'allocation des ressources, favoriseront une répartition plus équitable entre les localités et permettront de suivre plus rigoureusement les engagements domestiques pris dans le cadre du Pacte de Partenariat. Les deux études réalisées dans cet axe fourniront une base factuelle pour optimiser l'usage des ressources afin d'assurer l'équité à tous les niveaux.



IV. Durée et calendrier de réalisation des activités

La durée du programme de renforcement des capacités du système est de 3 ans (36 mois), soit du 15 février 2026 au 14 février 2029.Le fichier Excel du budget comprend le chronogramme prévu pour chacune des activités et sous-activité du programme.

V. Cadre des résultats

Le cadre de résultats présente les principaux résultats à atteindre par activité et sous-activité pour chaque année du programme.

Activités	Indicateurs	2026	2027	2028	2029	Résultats
Axe 1 : Renforcement des capacités du système de production des données et éléments probants						
Activité 1.1 : Mise à jour du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire, assorti d'un plan opérationnel 2026-2030						
Tenue de la revue à mi-parcours du Plan Stratégique du SIGE	• Le rapport de la revue à mi-parcours du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire est disponible	X				Le secteur dispose d'un plan Stratégique du SIGE à jour qui prend en compte les nouvelles orientations stratégiques
Mise à jour du plan stratégique du SIGE	• Le Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire révisé est disponible • Le nouveau plan opérationnel du SIGE pour la période 2026-2030 est disponible	X				
Axe 2 : Renforcement des capacités en planification et Budgétisation sectorielle tenant compte de la dimension genre						
Activité 2.1. Renforcement des capacités des acteurs en matière de planification, de suivi et d'évaluation des réformes et politiques sectorielles sensible au genre et l'inclusion (y compris celles contenues dans le Pacte de partenariat)						
• Formation à la planification de l'éducation sensible au genre, à l'inclusion, au climat et à l'équité	Nombre de cadres formés à la planification sensible au genre (désagrégé par sexe)		30	30		Le secteur dispose des capacités pour la planification, de suivi et d'évaluation des réformes et politiques sectorielles sensible au genre et l'inclusion
• Formation à l'utilisation des outils de planification de l'éducation (SSEF, MSF, PTAB, etc.)	Nombre de cadres formés à l'utilisation des outils de planification (SSE, MSF, PTAB, etc.) (désagrégé par sexe)		30	30		
• Formation en Politiques sectorielles	Nombre de cadres formés en Politiques sectorielles et gestion des systèmes éducatifs (PSGSE) (désagrégé par sexe)		5			
• Formation en programmation et gestion budgétaire sensible au genre	Nombre de cadres formés en programmation et gestion budgétaire sensible au genre (désagrégé par sexe)		30	30		
Axe 3 : Renforcement des capacités en coordination sectorielle, en particulier des financements extérieurs						
Activité 3.1. Renforcement du cadre de concertation dans le secteur de l'éducation et du dialogue sectoriel (cadre partenarial)						
• Appui à la planification annuelle et au fonctionnement régulier du GLPE • Réactivation et animation des groupes thématiques sectoriels • Appui à la production de notes analytiques et techniques pour le dialogue sectoriel	Nombre annuel de réunions du GLPE tenues régulièrement	12	12	12	12	Le dialogue sectoriel est plus régulier, structuré, fondé sur l'évidence et le cadre partenarial renforcé
	Nombre annuel de réunions des groupes thématiques tenues régulièrement	12	12	12	12	
	Nombre de notes analytiques produites et partagées	2	2	2	4	
	Nombre de rencontres formelles par an sur l'alignement des	2	2	2	2	

Activités	Indicateurs	2026	2027	2028	2029	Résultats
• Organisation de réunions techniques et de concertations multi-acteurs • Suivi de la qualité et de l'efficacité du partenariat éducatif	financements dans le secteur de l'Education et de la formation					
Activité 3.2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement structurel et fonctionnel du Secrétariat Technique de la Sous-Commission Education et Formation Professionnelle						
• Diagnostic institutionnel et fonctionnel du Secrétariat Technique • Élaboration du plan de renforcement structurel et opérationnel • Appui à la mise en place de routines de coordination et de suivi sectoriel • Renforcement des capacités techniques du personnel du Secrétariat Technique • Accompagnement à l'opérationnalisation et au transfert progressif des outils	Existence d'un plan de renforcement du Secrétariat Technique validé et mis en œuvre	X				Le Secrétariat Technique assure efficacement la coordination et le suivi des réformes éducatives
	Nombre de rapports sectoriels produits	2	2	2	2	
Activité 3. 3. Organisation de la revue à mi-parcours du pacte de partenariat						
• Appui à l'organisation des revue sectorielles de l'éducation et de la formation et de la revue à mi-parcours du pacte de partenariat	Le Rapport général de la revue de la SSEF assorti de recommandations, l'aide -mémoire et le plan de mise en œuvre des recommandations sont disponibles		X			Le suivi de la SSEF est assuré
	Le Rapport général de la revue assorti de recommandations, l'aide -mémoire et le plan de mise en œuvre des recommandations sont disponibles		X			Le suivi du Pacte de partenariat est assuré
Axe 4 : Renforcement des capacités pour l'augmentation du volume du financement national, de l'équité et de l'efficacité interne du système						
Activité 4.1. Mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la gestion des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation (CDMT sectoriel)						
• Actualisation du diagnostic du secteur et mise à jour du MSF	Existence du chapitre du diagnostic du secteur actualisé	X				Le secteur dispose des capacités pour l'actualisation du diagnostic et du MSF
	Existence d'un MSF actualisé	X				
• Actualisation du Cadre de performance sectoriel et Elaboration d'un CDMT du Secteur de l'Education et de la Formation	Le CDMT sectoriel est disponible	X				Le secteur dispose des capacités pour l'élaboration du CDMT sectoriel
Activité 4.2. Mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la production régulière des données sur le financement public de l'éducation						
• Opérationnalisation d'outils et méthodes pour renforcer la production régulière des données sur le financement public de l'éducation	Les outils et méthodes pour la production régulière des données sur le financement public de l'éducation sont disponible		X	X		Le secteur dispose des compétences pour la production régulière des données désagrégées sur le financement
Activité 4.3. Conduite d'études sur la réalité des ZEP qui semblent être très consommatrices des ressources du secteur						
• Elaboration du cadre méthodologique national d'identification des ZEP	Existence du rapport d'Etude nationale ZEP validé	X	X			Le pays dispose d'une cartographie nationale dynamique validée

Activités	Indicateurs	2026	2027	2028	2029	Résultats
• Collecte et consolidation des données multisectorielles (éducation, vulnérabilité sociale, climat, crises, démographie) • Analyse et modélisation des critères de classification des ZEP • Organisation d'un atelier de présentation et de validation des résultats • Production, diffusion et appropriation du rapport d'étude sur les n ZEP						des Zones d'Éducation Prioritaires, utilisée pour orienter une allocation plus équitable des ressources éducatives.
Activité 4.4. Etude diagnostique sur l'effectivité de la gratuité des frais l'écolage au primaire						
• Définition du cadre analytique et des outils d'évaluation de la gratuité scolaire • Collecte de données auprès des écoles, ménages et services déconcentrés • Analyse des coûts directs et indirects supportés par les ménages • Atelier de restitution technique et de validation • Production et diffusion du rapport d'étude et des recommandations	Existence du rapport d'étude sur l'effectivité de la gratuite de l'enseignement primaire public validé	X	X			Les politiques relatives à la gratuité scolaire sont éclairées par une analyse précise des coûts réellement supportés par les ménages

VI. Budget du programme

Cette requête présente un ensemble d'activités que le Gouvernement et ses partenaires ont jugé nécessaires en vue de renforcer les capacités du système. Le budget estimatif est de 1 360 000 dollars USD.

Le budget détaillé est donné dans le fichier Excel par guichet selon le format demandé par le GPE. Le tableau suivant apporte la vision du budget selon les composantes et activités du programme. Il apporte également la répartition selon les deux partenaires.

	Activités	Total USD	UNESCO	UNICEF
Axe 1 : Renforcement des capacités du système de production des données et éléments probants		**55 620**	**55 620**	**0**
Activité 1.1 : Mise à jour du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire, assorti d'un plan opérationnel 2026-2030				
	Tenue de la revue à mi-parcours du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire	20 450	20 450	
	Mise à jour du plan stratégique du SIGE 2020-2030, assorti d'un nouveau plan opérationnel 2026-2030	35 170	35 170	

Activités	Total USD	UNESCO	UNICEF
Axe 2 : Renforcement des capacités en planification et Budgétisation sectorielle tenant compte de la dimension genre	**264 900**	**264 900**	**0**
Activité 2.1. Renforcement des capacités des acteurs en matière de planification, de suivi et d'évaluation des réformes et politiques sectorielles sensible au genre et l'inclusion (y compris celles contenues dans le Pacte de partenariat)			
Formation à la planification de l'éducation sensible au genre, à l'inclusion, au climat et à l'équité	96 000	96 000	
Formation à l'utilisation des outils de planification de l'éducation (SSE, MSF, PTAB, etc.)	46 950	46 950	
Formation en Politiques sectorielles	75 000	75 000	
Formation en programmation et gestion budgétaire sensible au genre	46 950	46 950	
Axe 3 : Renforcement des capacités en coordination sectorielle, en particulier des financements extérieurs	**526 190**	**120 940**	**405 250**
Activité 3.1. Renforcement du cadre de concertation dans le secteur de l'éducation et du cadre partenarial			
Tenue régulière du dialogue sectoriel et renforcement du cadre partenarial	87 500		87 500
Activité 3.2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement structurel et fonctionnel du Secrétariat Technique de la Sous-Commission Education et Formation Professionnelle			
Coordination et suivi des réformes éducatives par le Secrétariat Technique	317 750		317 750
Activité 3.3. Appui à l'organisation des revue sectorielles de l'éducation et de la formation et de la revue à mi-parcours du pacte de partenariat			
Appui à la préparation des documents pour les revues sectorielles et la revue mi- parcours du Pacte de Partenariat	120 940	120 940	
Axe 4 : Renforcement des capacités pour l'augmentation du volume du financement national, de l'équité et de l'efficacité interne du système	**420 050**	**150 050**	**270 000**
Activité 4.1. Mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la gestion des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation (CDMT sectoriel)			
Actualisation du diagnostic du secteur et mise à jour du MSF	41 700	41 700	
Actualisation du Cadre de performance sectoriel et Elaboration d'un CDMT du Secteur de l'Education et de la Formation	49 800	49 800	
Activité 4.2. Mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la production régulière des données sur le financement public de l'éducation			

	Activités	Total USD	UNESCO	UNICEF
	Mise en place d'outils et de mécanismes pour renforcer la production régulière des données sur le financement public de l'éducation	58 550	58 550	
Activité 4.3. Conduite d'études sur la réalité des ZEP qui semblent être très consommatrices des ressources du secteur				
	Réalisation d'une étude sur les Zones d'Education Prioritaires (ZEP)	135 000		135 000
Activité 4.4. Etude diagnostique sur l'effectivité de la gratuité des frais l'écolage au primaire				
	Réalisation d'une étude diagnostique sur l'effectivité de la gratuité du primaire public	135 000		135 000
Autres coûts agents partenaires		**93 240**	**38 490**	**54 750**
	Coûts encourus de l'agent partenaire	93 240	38 490	54 750
Total		**1 360 000**	**630 000**	**730 000**

VII. Coordination et suivi-évaluation du Programme

La gestion du Programme repose sur une architecture institutionnelle claire, mobilisant les organes nationaux existants et la double expertise du consortium UNESCO–UNICEF. Elle vise à assurer une mise en œuvre cohérente, une coordination optimale et une redevabilité conforme aux standards du GPE. En tant qu'agents partenaires, le Consortium accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation du Programme. Les activités du Programme mises en œuvre par les deux Agences sont fonction de leurs avantages comparatifs et des leçons tirées des projets/programmes passés et en cours de mise en œuvre. Ainsi, l'UNESCO et l'UNICEF mettront en œuvre les activités des composantes du Programme dont elles ont la charge, en étroite collaboration avec les directions techniques et structures déconcentrées des ministères du Secteur de l'Education et de la Formation et le ministère d'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre de la sous-commission « Education et Formation ».

En capitalisant sur l'architecture du Programme pour le Transformation du système (PAPMEC), le Secrétariat Technique de la sous-commission « Education et Formation », accompagnée d'Équipe Opérationnelle Permanente, qui assure la coordination du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAPMEC qui démarrera en janvier 2026, coordonnera également le suivi/évaluation de

la mise en œuvre du SCG. Le Secrétariat Technique jouera le rôle de plateforme d'échanges et de relais pour la prise en compte des orientations politiques et programmatiques nécessaires à la réussite du PAPMEC ainsi que du SCG et sera aussi chargée d'appuyer le GLPE dans les questions techniques relevant du secteur.

Les modalités de suivi et d'évaluation du programme SCG seront identiques à celles du PAPMEC. Le Secrétariat Technique organisera des revues trimestrielles pour traiter des questions communes relatives à l'état d'avancement du Programme dans son ensemble et en particulier des activités dont chacune des co- agents partenaires est directement responsable. Des rapports d'avancement consolidés de ces revues seront élaborés sur la base des contributions de chaque entité de gestion et seront partagés et discutées au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) au cours de ses réunions trimestrielles. L'Équipe Opérationnelle Permanente du Secrétariat Technique de la sous-commission « Education et Formation » accompagnera la mise en œuvre des activités/interventions du Programme et s'assurera de la disponibilité du rapport annuel commun élaboré par les Agents Partenaires qui sera transmis au GPE. Il est prévu d'organiser une revue à mi-parcours en 2027 et une évaluation finale du Programme à la fin de la mise en œuvre du PAPMEC. Les revues sectorielles annuelles permettront également de partager avec l'ensemble des acteurs du système, un état de situation du système éducatif et du suivi des actions menées en lien avec la réalisation de la Réforme Prioritaire.

Afin d'assurer une plus grande fluidité dans le suivi de la mise en œuvre du programme, l'Equipe Opérationnelle Permanente en liaison avec les agents partenaires, organisera des missions de supervision conjointes périodiques. Pour assurer l'alignement sur les systèmes nationaux, des outils de suivi qui seront développés dans le cadre du PAPMEC, seront également utilisés pour le Programme. Après chaque visite conjointe de supervision, des rapports seront préparés conjointement par les agents partenaires et le Secrétariat Technique en vue d'une discussion et d'une prise de décision sur les défis et les opportunités émergents.

Enfin, en termes de rapportage, les agents partenaires se chargeront des rapports narratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme.

VIII. Modalités de mise en œuvre du financement et alignement avec les procédures nationales

La stratégie de mise en œuvre du Programme SCG Cameroun repose sur une approche intégrée, progressive et pleinement alignée sur les mécanismes nationaux de pilotage du secteur. Elle reflète l'ambition du Gouvernement, réaffirmée dans le Pacte de Partenariat, de renforcer durablement les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles afin de permettre une transformation profonde et structurante du système éducatif. Le consortium UNESCO–UNICEF, sous le leadership technique de l'UNESCO, met en place une démarche fondée sur

l'appropriation nationale, la coordination interinstitutionnelle, la complémentarité des expertises et la durabilité des acquis.

La stratégie s'articule autour de cinq principes directeurs. Elle garantit d'abord un alignement complet avec le Gouvernement, pour inscrire le programme dans les cadres de gouvernance existants. Elle privilégie ensuite le renforcement des capacités par la formation-action, en veillant à une insertion durable des outils et méthodes dans les dispositifs nationaux. Elle adopte une logique de progressivité, permettant de consolider les avancées techniques et institutionnelles à chaque étape. Elle mise sur une gestion collaborative et unifiée entre les deux agences, évitant les duplications et assurant la cohérence méthodologique. Enfin, elle repose sur une institutionnalisation systématique des outils, processus et systèmes d'information, garantissant que les innovations introduites deviennent des normes sectorielles.

De plus, l'UNESCO et l'UNICEF s'appuieront sur leurs expériences antérieures pour aligner l'exécution des activités sur le mécanisme mis en place conjointement par le Gouvernement et le GLPE. Par ailleurs, les procédures des deux organisations intègrent les possibilités et les flexibilités nécessaires leur permettant d'adapter l'exécution des projets et programmes aux modalités et mécanismes nationaux mis en place par le pays. Les procédures propres à chaque entité (IPA pour l'UNESCO et HACT pour l'UNICEF) seront appliquées sur les activités gérées par chacune des parties.

Pour garantir la pérennisation des interventions du Programme, un accent particulier sera mis sur le leadership national à travers un renforcement accru des capacités nationales en matière de production des données, planification sensible au Genre, suivi-évaluation et coordination du secteur de l'éducation et de la formation.

IX. Articulations et complémentarités avec les projets en cours et/ou à venir

Le financement du Pacte de Partenariat repose principalement sur le budget de l'État, complété par des apports des partenaires techniques et financiers (PTF) multilatéraux, y compris le GPE. De plus, les PTF bilatéraux, le secteur privé, la société civile et les ONG pourront également soutenir la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Les financements STG (31.25 millions USD) du GPE s'inscrit dans un environnement d'appuis extérieurs nécessitant un positionnement en cohérence et complémentaire aux efforts de l'Etat et des autres partenaires. Le pacte de partenariat fixe des priorités pour les financements du GPE, notamment le STG, le SCG et l'Effet Multiplicateur. La programmation du financement STG à travers le PAPMEC cible des interventions précises sur la professionnalisation des enseignants, ainsi que la réalisation des indicateurs déclencheurs. Ainsi les fonds SCG agiront essentiellement sur les facteurs bloquants qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs fixés par le Pacte de Partenariat.

Le « Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun » (PAEBC) va jouer un rôle important dans le secteur, notamment au niveau de l'Education de Base, en apportant l'appui le plus important, avec un financement total de 94 millions USD sur la période 2026-2029, dont 79 millions USD (Prêt concessionnaire 40 millions USD de la BIsD et 30 millions USD de la BADEA), 15 millions USD de Don du financement à effet multiplicateur du PME et 9 millions USD de contrepartie du Gouvernement du Cameroun. Il vise à améliorer l'accès à l'éducation de base et sa qualité, ainsi qu'à renforcer les systèmes de gestion de l'éducation dans le sous-secteur éducation de Base. Le fonds à effet multiplicateur soutiendra, entre autres actions : le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants et superviseurs, le développement de ressources d'apprentissage innovantes, l'intégration des TIC et entre autres le renforcement du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE).

Le Programme d'Amélioration des Reformes de l'éducation au Cameroun (PAREC) soutient entre-autres le renforcement du SIGE à travers son Pilier 6. Le Programme SCG assura un appui complémentaire à la mise en place du matricule unique dans le secteur de l'éducation et de la formation, dont le processus est en cours sous le PAREC.

Les organismes des Nations Unies, UNICEF, UNESCO, WFP, HCR apportent des contributions pour la formation des enseignants, l'apprentissage numérique, l'éducation en faveur des populations vulnérables, des réfugiés ou déplacés, la production et l'utilisation des données.

L'Agence Française de Développement (AFD) appuie le sous-secteur de l'Education de base à travers les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) directement dans le budget de l'Etat. Les activités de l'ABS contribuent directement à la réforme prioritaire, notamment dans le renforcement de

l'environnement d'enseignement/apprentissage à travers l'octroi des primes de fidélisation aux personnels exerçants dans les zones difficiles.

SYSTEME D'INFORMATION POUR LA GESTION DE L'EDUCATION (SIGE) - Cartographie complète des appuis actuels dans le SIGE fournis au travers des différents programmes/initiatives existants

	PAREC	CAMBESP	STG (PAPMEC)	SCG
Organisation générale du système d'information				Mise à jour en 2026 du Plan Stratégique de Développement du SIGE et de la Carte Scolaire, assorti d'un plan opérationnel 2026-2030
Recensements scolaires *Conception, collecte, traitement, production des annuaires*	Elaboration de l'annuaire sectoriel 2025-2026 du secteur de l'éducation et de la formation et de son rapport d'analyse. Appui au géoréférencement de toutes les structures éducatives et de formation de l'ensemble du secteur en 2026. Appui au processus d'établissement d'un identifiant unique des apprenants dans le secteur (phase pilote).	Appuis techniques au renforcement des capacités pour la production des données de qualité au MINEDUB : 2026-2027 ; 2027-2028 ; 2028-2029, 2029-2030. Appui au géoréférencement des écoles du MINEDUB.		
Analyses des données		Elaboration des tableaux de bord dynamiques (écoles, communes, départements et régions) pour le primaire à partir de l'année scolaire 2026-2027		
Diffusion des données	Pérennisation de la mise à jour régulière de la Plateforme sectorielle SIGE d'accès rapide aux données	Interconnexion des bases de données du MINEDUB (recensement scolaire, ressources humaines, examens et concours, etc.)		
Mesures des acquis scolaires	Réalisation d'une évaluation des apprentissages au Secondaire 1er Cycle en 2026		Réalisation de trois évaluations des apprentissages au primaire : 2026, 2028 et 2029	
Déconcentration du SIGE	Déconcentration du SIGE au MINEDUB et MINESEC à travers le déploiement d'une version légère de l'application StatEduc dans les délégations régionales en 2026			



Decembre 2025